

POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES ÂÎNÉS

DE SAINT-ULRIC



Mise à jour

2023

Table des matières

Mot du maire.....	3
Mise en contexte du renouvellement de la politique.....	4
La municipalité de Saint-Ulric en un clin d'œil.....	6
Principes directeurs municipaux	7
Les 5 champs d'action.....	10
Comité de suivi.....	10
Conclusion	11

Mot du maire



"C'est avec une immense fierté que le conseil municipal de Saint-Ulric présente une version actualisée de sa Politique de la famille et des aînés. Réalisée de concert avec différents intervenants, avec des membres de l'organisation municipale et après une consultation auprès des citoyennes et citoyens, cette politique est une version renouvelée de celle adoptée préalablement, tout en étant en continuité avec ses valeurs d'accessibilité, d'inclusion, d'écoute, de solidarité et d'appartenance.

Nous avons encore et toujours à coeur de nous investir pour répondre aux besoins des familles et des personnes aînées ulricoises, de considérer leurs expériences et leurs champs d'intérêt afin de développer un milieu de vie où chacune et chacun trouvent leur place. Cette nouvelle Politique de la famille et des aînés est donc l'expression de notre volonté de faire de Saint-Ulric, une municipalité où il fait bon vivre, pour toutes les générations.

Cette nouvelle politique en main, mettons-nous à l'oeuvre afin de favoriser les saines habitudes de vie, promouvoir le vieillissement actif et créer des environnements favorables au développement des enfants. »

Michel Caron

Maire de Saint-Ulric

Mise en contexte du renouvellement de la politique

Famille et Aînés

2009

Début des démarches pour se doter d'une politique familiale et des aînés. Un portrait a été dressé à partir de données de statistiques Canada afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation démographique et sociale de la municipalité et d'appuyer la politique sur ce profil du milieu.

2011

Une consultation publique a eu lieu en mars 2011. Une centaine de citoyens et citoyennes ont pu ainsi s'exprimer.

Une politique municipale MADA et une politique triennale Famille-aînés (PFA) de Saint-Ulric a été adopté par le conseil municipal le 9 mai 2011.

2015-2016

Une première mise à jour des politiques a débuté en 2015 via le comité de pilotage qui a été chargé d'analyser le précédent plan d'action 2011-2014 et d'en dresser le bilan. Ensuite un portrait du milieu a été fait en 2016 (selon Statistique Canada). Finalement, des consultations auprès de la population selon 7 champs d'interventions adaptés à notre milieu ont eu lieu.

2018—2022

En cohérence avec notre vision globale de la famille, nous intégrons la démarche MADA au renouvellement de la politique familiale. Cet ajout majeur assurera au fil du temps le maintien d'une reconnaissance du rôle des aînés dans notre communauté et d'un milieu de vie dynamique qui contribue à améliorer et à assurer la qualité de vie des doyens de Saint-Ulric. Un nouveau plan d'actions a été élaboré qui combine désormais le tout en une seule politique soit Famille et Aînés.

2022-2023

Un bilan des actions 2018-2022 a été fait par le comité de suivi composé de la conseillère municipale Nancy Paquet, de la coordonnatrice municipale Cathy Clément, de la représentante des aînés Françoise Gagnon, et de deux citoyennes Marie-Pier Savoie et Véronique Boucher.

Ce même comité a ensuite dressé un nouveau plan d'actions pour la politique Famille et aînés 2023-2027 qui a été adopté par le conseil municipal en avril 2023.

La municipalité de Saint-Ulric en un clin d'œil

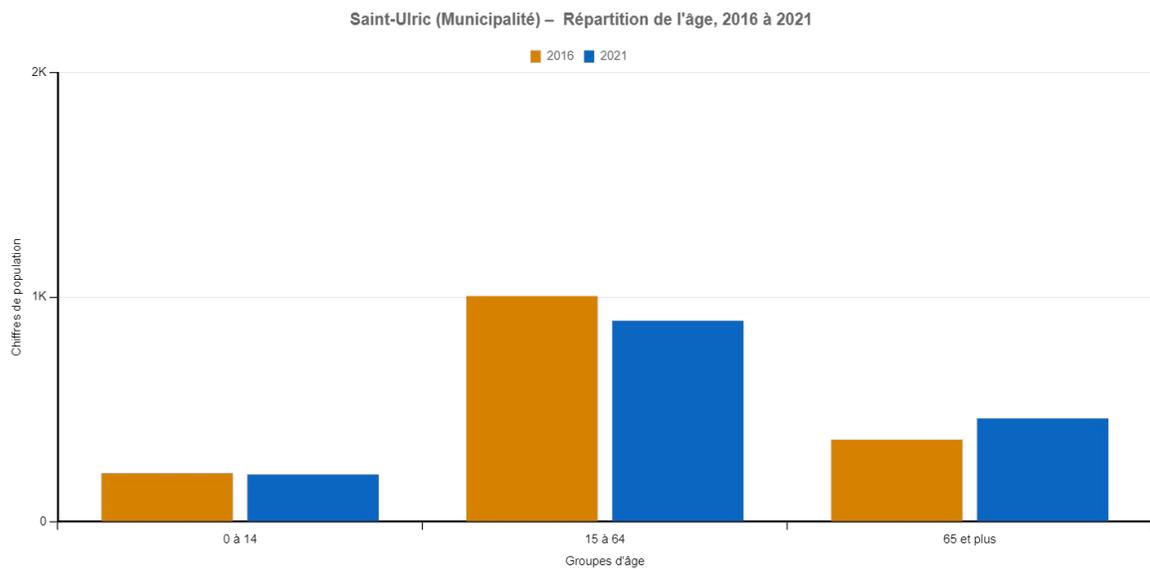
POPULATION : 1567

PORTRAIT DES FAMILLES

Enfant 0-14 ans : 210 (13.4%)

15-64 ans : 975 (57.2%)

65 ans + : 460 (30%)



PORTRAIT DE LA POPULATION AÎNÉE (65 ans +)

Population de 65 ans + : 460

Représente 29.4% de la population

Homme: 31.9 %

Femme : 27.2%

***Source : Statistique Canada recensement 2021**

Principes directeurs municipaux en faveur de la famille et des aînés

La famille

La famille, cellule de base de la communauté, représente le lieu privilégié d'échanges affectifs et de transmission des valeurs. C'est un lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation. Dans le cadre de cette politique, la notion de famille comprend une relation intergénérationnelle et se manifeste par des liens multiples permettant de soutenir réciproquement. Enfants, adultes et aînés, tout individu vivant seul ou en groupe, sont membres d'une famille et participent au développement de la communauté.

L'aîné

La notion d'aîné désigne toute personne âgée de 65 ans et plus. Reconnaisant leur place déterminante au sein de la famille et de la communauté, la municipalité de Saint-Ulric tient compte des préoccupations, des intérêts et des aspirations spécifiques aux aînés.

Vision de la municipalité de Saint-Ulric

Offrir à toutes les familles et à chaque classe d'âge, un milieu de vie accueillant, sécuritaire et stimulant. Les objectifs soutenus par la municipalité sont :

- L'accessibilité pour la rétention des familles et enfants installés dans la municipalité
- La qualité de vie
- Le vieillissement actif
- Conserver les accréditations obtenues dans le cadre du développement de notre municipalité envers les familles et leur environnement : « Municipalité Amie des Enfants » depuis 2018, « À pied, à vélo, ville active » depuis 2017, « Fleurons du Québec » depuis 2018, Municipalité Amie des aînés depuis 2011.
- Renforcer le lien intergénérationnel
- La concertation avec les organismes et les partenaires locaux et régionaux

L'accessibilité

Afin de profiter des améliorations de structures, des activités ou de services issus souvent des programmes financiers, ou d'initiatives du milieu, les aînés doivent d'abord et avant tout y avoir accès. Alors que ce sont les aspects financiers et physiques qui nous viennent spontanément en tête lorsqu'il est question de ce sujet, il faut également considérer la capacité à s'informer et à comprendre les informations, l'accompagnement, la disponibilité et toutes les autres dimensions pouvant déterminer, du point de vue de la personne, la facilité d'accès à un service, un programme, une activité, un lieu ou une information.

L'accessibilité se veut également universelle, fondée sur une approche d'inclusion, visant à réduire l'écart entre la population et les personnes vivant avec certaines limitations.

La qualité de vie

L'amélioration de la qualité de vie est un principe central de la présente démarche. L'accès à l'habitation (logements, résidence pour aînés, maisons résidentielles), le transport, les services de proximité, la santé et les relations sociales sont tous des éléments jouant un rôle significatif quant à la perception que les citoyens ont de leur qualité de vie. Ainsi les actions découlant de la politique MADA ont été développées dans la perspective de répondre aux besoins de sa population en matière de bien-être, de santé, d'appartenance et de sécurité. De ce fait, Saint-Ulric tendra à devenir un milieu plus convivial où on pourra « S'unir pour grandir » ensemble.

Le vieillissement actif

Ce principe est un processus visant un mode de vie actif (implication bénévole, prolongement de la présence sur le marché du travail, participation aux activités récréatives, soutien aux projets novateurs, démarche de saines habitudes de vie...) présentant des répercussions positives sur la santé et la qualité de vie des individus et de leur communauté. En ce sens, les actions entreprises au cours de la démarche MADA visent une participation constante des Ulricois à la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique de Saint-Ulric. En développant des mesures qui encouragent le vieillissement actif, c'est l'ensemble de la population qui bénéficiera des retombées positives sur le plan social.

Le lien intergénérationnel

La valorisation et le maintien de la contribution des différentes générations qui se côtoient au sein de la communauté Ulricoise sont des enjeux importants en matière de cohabitation et de cohésion sociale. Les occasions d'échanges et d'apprentissages intergénérationnels reposent sur la réciprocité entre les individus d'âges différents, dans un objectif d'entraide et de partage d'expertises. Ces rapports ne peuvent être que bénéfiques tant à l'échelle individuelle que collective et contribuent notamment à réduire l'âgisme et les préjugés (activités autour du festival, de l'école, conférence, goûter intergénérationnel...)

La concertation

Favoriser la concertation, le partenariat et la complémentarité des interventions sur le territoire dans les dossiers touchant les familles et les aînés, en portant une attention particulière à la mixité des générations.

Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles et aux aînés. Bien que la municipalité soit positionnée au cœur de la démarche, elle n'est pas l'unique actrice impliquée: elle peut compter sur l'appui et la collaboration du centre santé et de services sociaux de Matane, des organismes communautaires, du milieu associatif et des organismes privés. La mobilisation de la communauté contribue à la pérennité des actions ciblées. En travaillant ainsi, le processus permet également d'améliorer la vie démocratique et de mettre en place une vision commune.

Les 5 champs d'action

Des objectifs généraux guidant l'intervention municipale via la Politique de la famille et des aînés viennent affirmer la volonté de la municipalité de Saint-Ulric de toujours faire mieux pour ceux-ci. Ces champs d'action servent à l'élaboration du plan d'actions.

- Santé, sécurité et services sociaux
- Loisirs, sports et culture
- Communication et information
- Vie communautaire
- Environnement

Comité de suivi

Lorsque le renouvellement de la politique ou du plan d'actions est requis, un comité de suivi sera formé afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés.

Composé d'un moins un élu municipal, un employé municipal et de citoyens. Ce comité se réunira afin d'évaluer les actions réalisées et celles à venir, et ce, en fonction de l'échéancier du plan d'action.

Conclusion

La démarche de mise à jour de la politique Famille et aînés et la poursuite de l'accréditation « Municipalité Amis Des Aînés » est une priorité municipale. Cela est dû notamment au dynamisme de notre milieu, de nos aînés actifs de nos bénévoles et qui sollicite régulièrement la municipalité pour parvenir à mettre en place les projets issus de leurs besoins.

La municipalité a fait le choix d'embaucher une coordonnatrice à l'année ce qui permet un suivi régulier des actions et la mise à jour de celles-ci, ainsi que la recherche de subvention pour aider à la réalisation des projets. Cela permet aussi de limiter l'essoufflement des bénévoles et permet aux idées de continuer à évoluer au sein de chaque organisme local et aux citoyens d'avoir de l'écoute quel que soit leur âge.

Saint-Ulric est une municipalité à l'écoute, qui croit en ses organismes, en sa population et bien sûr en ses aînés !!!

À Saint-Ulric, le ,



**Municipalité
amie des aînés**

En partenariat avec :

Québec 

